



ALMA 64 vous invite à son **WEBINAIRE TEAMS**

# "La maltraitance, est-elle un accident ? quand ça nous tombe dessus..."

**Jeudi 14 octobre 2021**  
**15h00 - 17h30**

## **INTERVENANTS**

**Mme Dominique TERRASSON**

*CHEFFE DE PROJET Direction Nationale de la Cohésion Sociale*

**Professeure Marie BEAULIEU**

*CO-DIRECTRICE, Centre collaborateur à l'Organisation Mondiale de la Santé*

**Mme Alice CASAGRANDE**

*PRÉSIDENTE de la Commission nationale sur la maltraitance*

**DR. Philippe GUILLAUMOT**

*PRESIDENT Association ALMA 64*

**OUVERT A TOUS**  
**GRATUIT**

**Professionnels**  
**&**  
**Grand public**

*dans la limite  
des connexions disponibles*

## Mme Dominique TERRASSON

CHEFFE DE PROJET politique de prévention et de lutte contre la maltraitance

### Comment le sujet de la maltraitance envers les adultes en situation de vulnérabilité est-il devenu un sujet de politique publique en France ?

Dans le cadre des préoccupations mondiales liées au vieillissement de la population et à l'allongement de la durée de vie, la problématique des violences et maltraitements envers les adultes vulnérables, notamment les personnes âgées, devient un sujet de préoccupation des instances européennes et internationales (Conseil de l'Europe, OMS, ONU) à partir des années 1980.

Sous cette impulsion, ce sujet complexe et très peu visible en France, s'inscrit et se développe progressivement en France à partir des années 2000, au sein d'une politique publique de protection des personnes et d'aide à l'autonomie. Plusieurs lois importantes sont ainsi promulguées depuis ces deux dernières décennies visant à renforcer les droits et la protection des personnes en situation de vulnérabilité, dans les secteurs médico-social et sanitaire, dans une approche promouvant une culture de bientraitance. Ces évolutions législatives et les différentes instances et dispositifs mis en place font écho aux nouvelles préoccupations sociétales et visent à apporter un cadre et des outils d'aide aux acteurs de terrain et aux personnes concernées.

Toutefois ces dispositions demeurent approximatives et inégalement mises en œuvre, du fait notamment de la prédominance des objectifs de protection de personnes considérées comme fragiles et vulnérables, au détriment parfois du respect de leur volonté et de leur liberté.

Ce n'est qu'à partir de 2007 que l'approche « maltraitance » apparaît comme sujet politique avec un premier plan d'action porté par Philippe Bas, alors ministre de la santé. Progressivement, une certaine dynamique est lancée par les pouvoirs publics, avec la mise en place notamment d'instances de concertation, la diffusion de guides de réflexion et d'aide aux pratiques et la création d'un numéro national d'écoute dédié aux situations de maltraitance envers les personnes âgées et les adultes en situation de handicap.

En parallèle, sous l'influence d'une opinion publique alertée par la mise en lumière de situations « choquantes » ponctuellement médiatisées, mais aussi grâce à la ténacité d'acteurs engagés qui œuvrent à rendre ce sujet plus visible, l'action publique s'engage dans un renforcement de sa politique de protection des personnes et de respect de leurs droits, où l'objectif bientraitance ne peut plus s'envisager sans se préoccuper également de la face plus sombre de la maltraitance. La crise sanitaire actuelle a contribué à mettre en exergue la complexité de légiférer dans un domaine où la tension est forte et inévitable entre des objectifs de meilleure protection des personnes d'une part et de respect de leurs droits et libertés d'autre part.

## Mme Alice CASAGRANDE

PRÉSIDENTE de la Commission nationale sur la maltraitance

### Former mais à quoi ?

L'outil de la formation est avancé de manière régulière parmi les leviers les plus importants de la prévention des maltraitements. Formation des aidants pour les aider à éviter les maltraitements involontaires envers leur proche ; des professionnels au contact de personnes en situation de vulnérabilité, pour leur permettre de s'ajuster mieux aux besoins des personnes qu'ils accompagnent ; mais aussi formation des futurs prêtres pour éviter mettre fin aux silences face aux actes pédo-criminels, formation des professionnels du droit pour garantir un meilleur traitement des justiciables en situation de handicap lorsqu'ils font valoir des situations de maltraitance.

On voit aisément combien la formation occupe une place centrale dans la politique publique et les dispositifs institutionnels de prévention.

Pour autant, grandir en compréhension conceptuelle ne saurait représenter une garantie de positionnement éthique, et les auteurs d'actes de maltraitance, comme ceux qui les cautionnent, ne se trouvent pas seulement dans les rangs des personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de la formation. En outre, les sous-effectifs, ou l'absence de régulation institutionnelle, sont des facteurs de risque avérés et connus de maltraitance.

Et comble du paradoxe, la maltraitance peut aussi survenir au sein d'équipes très régulièrement formées. C'est donc à l'articulation entre formation, direction d'équipe et régulation institutionnelle que s'attachera cette communication.

**PROGRAMME**  
Temps d'échanges après chaque intervenant  
**15h00 - 17h30**

## Mots d'accueils et ouverture du Webinaire Dr. Ph. GUILLAUMOT et Représentants du Département et des Services de l'Etat

## Professeure Marie BEAULIEU

CO-DIRECTRICE, Centre collaborateur à l'Organisation Mondiale de la Santé

### Que sait-on des personnes âgées potentiellement maltraitées et des personnes ou organisations potentiellement maltraitantes ?

Pour comprendre les dynamiques potentielles de maltraitance envers les personnes âgées, certains acteurs professionnels et chercheurs cherchent à brosser le profil de personnes maltraitées ou susceptibles de l'être, tout comme celui de personnes ou d'organisations potentiellement maltraitantes. Une telle approche éclaire le sujet et pose des repères permettant une analyse vigilante de toute situation.

Cependant, ne risque-t-elle pas aussi de mener à de rigides catégorisations ou sera recherché le profil de la « parfaite victime » ou celui du potentiel maltraitant ? N'y a-t-il pas danger d'éluider la possibilité que tout un chacun puisse potentiellement un jour jouer l'un ou l'autre de ces rôles ?

Cet exposé débutera par un bilan des connaissances scientifiques sur les facteurs de vulnérabilité, de risque et de protection de la maltraitance envers les personnes âgées. Dans un second temps, pour réflexion, seront abordées les zones d'ombre qui incitent tout un chacun, nos collectivités, nos organisations, nos états à une approche nuancée de la maltraitance, de ses dynamiques et des acteurs concernés.

## DR. Philippe GUILLAUMOT

PRESIDENT Association ALMA 64

### Maltraitance ! Ça peut et ça doit changer !

La prise de conscience d'une maltraitance peut nous surprendre, nous « tomber dessus », comme si sa représentation, nous était extérieure. Alors que nous la construisons en situation avec nos cognitions et émotions. D'où cette dénomination qu'il s'agirait d'un accident. Quelque chose de brutal à vivre qui s'impose à nous, qui désespère, voir traumatise. Formulation qui ne devrait pas servir à nous faire oublier que le plus souvent, le vécu clinique et le retour d'expérience de ceux qui sont sur place, montre un processus progressif, en marche comme inéluctable, difficile à saisir, qui met à mal les acteurs-témoins présents et convoqués, parce qu'il dure et peut faire vivre une impuissance douloureuse, et une forme de vulnérabilisation, comme contagieuse. Alors comment ne pas choisir l'alerte ?

Ce processus, non rarement contagieux, morcelé, et rend difficile les coopérations nécessaires et responsables pour agir. Tout cela favorisant la prolongation indue, de tels faits. N'est-ce pas utile de repartir d'une analyse, de mettre en mots, cette « clinique de terrain » qui concerne tous les acteurs présents, professionnels ou non ?

Et comment ce travail de réseau, peut ou non, se développer et s'intégrer au processus, pour le faire évoluer ? Et si le paradigme si longtemps utile « il faut alerter ! », bien que nécessaire était devenu insuffisant ? Au profit de « Il faut que ça change ! » ? Car alerter, sans certitude d'accompagnement, sans promouvoir un ou des changements résolutoires, ne serait pas éthique. Sans compter qu'il favoriserait une majoration possible du désengagement des acteurs, du fait d'un sentiment d'impuissance répété.